



Compte-rendu du CTM JS du 12 novembre 2019

Deux mille trente deux

2032, c'est, en ETP, l'effectif du réseau Jeunesse, Engagement et Sports dans les services déconcentrés.

Ce chiffre n'intègre pas les 1559 CTS, les 900 personnels des CREPS, les 638 opérateurs, les effectifs des administrations centrales (DRH, DS et DJEPVA) et reste incertain sur les effectifs happés par les SGC.

Il a été calculé sur la base des enquêtes activités déclarées dans les services au 31-12-2018. La DGRH du MEN nous a assuré avoir regardé de près ces effectifs ; l'arbitrage est donc définitif. La répartition régionale permettra d'élaborer les organigrammes et les fiches de postes début 2020.

Donc les effectifs totaux pour 2020 sont : 2032 ETP dans les services déconcentrés + 3067 relevant directement du ministère des sports (CTS, établissements et opérateurs) = 5099 (sans les administrations centrales).

Commentaire : Cela donne à voir la saignée opérée par les suppressions d'effectifs depuis 10 ans. L'opération de transfert des CTS du BOP 124 au BOP 219, a pour effet de permettre au ministère des Sports de bien identifier ses effectifs, soit plus de la moitié des effectifs JES. Les effectifs seront, nous n'en doutons pas, un moyen pour le ministère des Sports de jouer quand ça l'arrange la carte du pôle éducatif.

Le titre 2 permettra de verser des subventions aux fédérations qui accepteront le détachement.

Toutes les organisations syndicales ont mis en doute le chiffre de 2032 faute d'un accès aux enquêtes activités et faute d'informations sur le mode de calcul. Ces chiffres sont établis sur la base des déclarations de chefs de service.

Le SGMAS s'est montré favorable à un groupe de travail pour opérer des vérifications. Cependant la proposition arrive après les arbitrages.

La DGRH MEN, représentée par Mme Kerenfeld a expliqué qu'ils avaient regardé scrupuleusement les chiffres, y compris dans leur profondeur historique : On a pu regarder aussi loin que l'on pouvait. Il y a eu des modifications de lignes, liées aux politiques publiques à mettre en œuvre. Cette exploration a mis en évidence que les schémas d'emploi ont été durs dans le secteur a-t-elle conclu.

Il nous a été précisé que ce chiffre est une première estimation macro qui partait des missions et non des statuts : les personnels techniques et pédagogiques ne sont pas tous sur des missions JS, les personnels administratifs effectuent des missions JS (sachant que Jeunesse et Sports n'a jamais eu de corps propre au niveau administratif).

Des inconnues demeurent

La situation des CTS est toujours suspendue au rapport de la mission confiée par la ministre aux tiers de confiance.

La situation des personnels transférés dans les Services généraux communs des préfectures est également incertaine.

On ne nous a pas clairement répondu sur les moyens logistiques des nouveaux services.

Commentaire : Tout le CTM a donné l'impression d'un pilotage au fil de l'eau de la réforme. La ministre des Sports, la représentante du ministère de l'éducation, les DRH se sont voulu rassurants. Mais le contexte politique et la Loi dite de transformation de la Fonction Publique donne les moyens à l'administration pour réduire les effectifs, transférer les missions, ... en s'exonérant de tout dialogue social. Car sur ce dernier point malgré nos demandes, les annonces et les promesses, aucune date, aucun ordre du jour pour notamment le suivi de l'OTE à JS que demandent les OS.

Il appartient à tous les CT locaux de demander la communication des enquêtes activités. Les DRAJES préfigurateurs doivent faire remonter des chiffres. Nos expertises locales sont à mobiliser pour engager les vérifications nécessaires.

En pièce jointe la déclaration intersyndicale et la déclaration complémentaire d'EPA sur le dialogue social et le SNU.

Au fil du CTM

Un groupe de travail de suivi de la réforme ?

Fanny Anor, la représentante de Gabriel Attal s'est dit prête à un « dialogue social resserré » et à s'engager sur la base d'un format de réunion en dehors des CTM toutes les 6 semaines. La ministre des sports, de son côté, a reconnu qu'il n'y avait pas eu assez de concertation au sujet de la réforme concernant les CTS, et a relevé les propositions d'instance d'EPA, notamment d'idée de groupe de travail OTE, sans savoir quelle serait la bonne solution.

La question du dialogue social ...

EPA a fait des propositions. Nous n'avons pas eu de réponse.

« En cette période de réforme c'est important de montrer qu'on bouge »

Pour la ministre des Sports il nous faut faire la preuve que l'intervention de fonctionnaires est pertinente dans le sport, il faut convaincre qu'à côté du haut niveau et du régalié nous avons un rôle dans la structuration des intermédiaires et que le sport retrouve sa dimension éducative (notamment en milieu scolaire et ce dès le plus jeune âge).

Elle nous a dit qu'elle a de suite été convaincue de la nécessité de l'Agence du Sport avec la reconnaissance de tous les acteurs dont les entreprises « passionnées de sport... », mais qu'elle n'était pas au clair avec la question des CTS d'où sa demande de poursuite de la discussion et son recours aux tiers de confiance.

La gouvernance des établissements ne passera pas sous l'Agence du Sport mais va être repensée parce que le haut niveau rejoint les CREPS, parce que les collectivités sont déjà dans les CA des CREPS, il est possible que l'Agence du Sport soit dans la gouvernance du Grand INSEP.

Sur les DRAJES elle explique qu'il faut se mettre en action pour réussir et proposer des projets concrets. Elle cite le plan aisance aquatique, les maisons sport santé, ...

« On a plaidé la professionnalité »

Fanny Anor, a indiqué qu'ils n'avaient jamais varié de position. Ils ont été l'avocat du réseau. L'adéquation moyens-mission est aussi leur souci.

Pour le SNU, en réponse à l'interpellation d'EPA, Fanny Anor a expliqué que le droit n'était pas tordu, puisqu'il s'agissait d'ACM et que les représentants légaux signaient un règlement intérieur. Elle a affirmé que le dispositif reposait sur une base de volontariat, une « marche vers l'engagement » et non un engagement forcé.

Le rôle des personnels de Jeunesse et Sport n'est pas cantonné à de la logistique, ils sont dans l'ingénierie de formation. L'armée ne fait qu'apporter son concours.

Elle a renvoyé à une parution de l'INJEP, organisme indépendant (!) de ce dimanche sur les améliorations à apporter au dispositif.

La compétence des agents est au coeur du dispositif SNU a-t-elle conclu.

Liste des préfigureurs

La Bretagne et Mayotte n'ont pas de préfigureur DRAJES. Bientôt sera mise en ligne la liste des DRAJES accompagnée d'une rapide biographie.

La ministre des Sports rencontrera tous les préfets le 12 décembre et veut faire passer le message d'avoir les mêmes organisations partout, en réponse à la question des applications à géométrie variable de la circulaire par les préfets, à la mode bretonne.

Le calendrier réaffirmé est celui du 1^{er} juin 2020 pour les futures directions académiques, comme pour les futures DRETS (Directions Régionales Economie, Travail, et Solidarités, nom possible mais pas encore validé).

Les pôles FCE

Ils seront transférés dans les DRAJES. Il n'est pas question de les transférer dans les services examens concours des rectorats. La mission des IG porte sur les diplômes paramédicaux, sanitaires et sociaux.

Le service RH dédié à la gestion des personnels JS

Il sera bien transféré intégralement à la DGRH (à l'exception d'une personne qui gère les personnels des établissements des jeunes sourds). D'autres moyens seront affectés par la DRH des ministères sociaux.

Restructuration

Le premier ministre s'est engagé à publier les textes qualifiant de restructuration les réformes engagées. Les agents bénéficieront des mesures d'accompagnement. Un arrêté en ce sens a été présenté pour avis au CTM. Il a recueilli 8 voix pour (EPA, UNSA, CFDT) et 3 abstentions (SNEP, CGT, Solidaires). Les syndicats ont été attentifs à ce que personne ne soit oublié. Un ajout en ce sens a été apporté à l'annexe de l'arrêté.

Concours de recrutement

Les lignes directrices de gestion doivent permettre d'identifier notamment les besoins en recrutement. Une réunion se tiendra le 19 novembre sur le sujet. Les deux DRH seront présentes. Mr Ledos a précisé qu'ils sont en train de calibrer les concours pour prendre en compte les départs et les besoins et seront en mesure d'ici fin 2019 de faire des estimations sérieuses.

Services départementaux

La DGRH souhaitait des délégations départementales et des postes de délégués départementaux. Il n'y en aura pas. Les services intégreront les DSDEN. Cependant la DGRH dit vouloir des services dédiés, identifiés au sein des DSDEN. Ils n'ont pas obtenu de postes DATE. Ils doivent donc obtenir un support d'emploi fonctionnel EN auprès de la DGAFP et de Bercy. Les discussions sont en cours.

Budget 2020

Satisfecit des ministres. Les budgets sont maintenus et si les crédits du programme 163 augmentent c'est principalement lié au SNU qui a maintenant sa ligne budgétaire et à l'augmentation des crédits Service Civique. Les FONJEP augmentent de 500 postes dont 200 pour des groupements d'employeurs. Le ministère des sports voit son budget augmenter du fait des JOP et l'Agence a la main sur 40 %.

Difficile de se réjouir. Les plafonds d'emplois s'appliquent aussi à notre périmètre et les concours d'inspecteur et de professeur de sports ne sont pas assurés.

Evaluation des CTS

Vote unanime pour le dispositif d'évaluation des CTS recrutés ou détachés sur contrat (DTN ou entraîneur national).

Les prochains rendez-vous

Les points de l'ordre du jour relatifs aux nouvelles modalités de gestion des carrières, des mobilités, ... du fait de la Loi dite de transformation sociale, le bilan social, les cursus managériaux, ont été reportés au 22 novembre.

Il y aura deux prochains CT les 22 et 29 novembre avec un repli le 20 décembre.